

**Cfdt:**

**PRÉAVIS DE GRÈVE : LE 22 MAI**

**MOTIF : LES SALAIRES À ORANGE !**

Mai 2024



## **LA CFDT A ÉCRIT AU PRÉSIDENT MACRON\***

**Les dividendes des actionnaires augmentent alors que le niveau de vie des salariés de l'UES ORANGE SA baisse :**

- **Un budget d'augmentation des salaires inférieur à l'inflation pour la seconde année consécutive !**
- **Une nouvelle baisse du budget redistribué au titre de la participation et de l'intéressement !**

**CETTE INJUSTE RÉPARTITION DES RICHESSES DOIT ÊTRE CORRIGÉE**

**LA CFDT EXIGE UN RETOUR À LA TABLE DES NÉGOCIATIONS !**



\* lire au verso ➔

# LE COURRIER DE LA CFDT AU PRÉSIDENT MACRON



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

Paris, le 30 avril 2024

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République Française  
Palais de l'Élysée  
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Réf. : 2024\_04\_30\_210\_MB\_PC

Lettre Recommandée avec AR (1A 202 399 6492 8).

Objet : Courrier CFDT sur les salaires à Orange.

Monsieur le Président de la République Française, représentant le premier actionnaire du Groupe Orange,

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques, les organisateurs ont confié à un seul opérateur – Orange – toute la connectivité de l'évènement. Tout au long de cet évènement international, les équipes et les technologies d'Orange seront au cœur des épreuves, de leur organisation et de la diffusion des Jeux.

C'est l'année qu'ont choisi la Direction et son principal actionnaire l'État pour augmenter le dividende versé par action et pour baisser l'effort de soutien du niveau de vie des salariés de l'UES Orange SA.

Rappelons que l'indice des prix à la consommation (IPC), poussé à la hausse par la guerre en Ukraine, est passé de 2,8% en 2021 à 5,9% en 2022, puis 3,7% en 2023. La négociation salariale sur l'UES Orange SA a permis en 2023 de limiter le choc de l'augmentation de l'IPC en 2022 (*multiplié par deux*) en redistribuant une partie des résultats de l'entreprise aux salariés (*l'équivalent de 4,8% de la masse salariale*), au moyen notamment de mesures collectives vers les cadres et les non-cadres, en vue de maximiser l'équité de cette redistribution.

Remarquons que cet accord salarial 2023 n'a opéré qu'un rattrapage partiel du taux d'inflation 2022 pour les salariés de l'UES Orange SA. Par voie de conséquence, considérant que l'Indice des prix à la consommation, était encore de 3,7% en 2023, la CFDT s'attendait à ce que l'effort de soutien du niveau de vie des salariés de l'UES Orange soit maintenu *a minima* au même niveau en 2024. Mais la direction a fait un choix contraire.

Le budget salarial 2024 ne sera finalement que de 3% de la masse salariale sur l'UES Orange SA. Alors que, dans le même temps, la direction d'Orange et le premier actionnaire de l'entreprise, l'État, ont décidé d'augmenter le montant du dividende (*le taux de distribution aux actionnaires du bénéfice net est maintenant de 66%*).

Pour la CFDT, il est tout-à-fait inadmissible que la part des bénéfices distribuables de l'entreprise se fasse, encore plus qu'auparavant, au profit des actionnaires et au détriment du niveau de vie des salariés d'Orange. Ces salariés, engagés pour la souveraineté du numérique en France et pour la réussite des jeux Olympiques et Paralympiques, ne le comprennent pas non plus. Ces salariés, dont la productivité apparente du travail (*chiffre d'affaires par salarié*) ne cesse de progresser se sentent oubliés au profit des actionnaires.

La CFDT demande donc à l'État, premier actionnaire d'Orange, de prendre ses responsabilités. L'effort de redistribution salarial concédé en 2024 par la direction est très insuffisant. Il condamne les salariés d'Orange à une baisse importante de leur niveau de vie, d'autant que l'entreprise n'a pas accepté les mesures d'augmentation collectives demandées par la CFDT, abandonnant ainsi la volonté d'un partage équitable du budget salarial 2024, qui s'impose pourtant au regard de la situation socio-économique de notre pays.

La CFDT se tient à votre disposition pour une rencontre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre très haute considération.

Marie BUARD  
Secrétaire Générale Adjointe F3C CFDT

Olivier BERDUCOU  
Délégué Syndical Central Orange